

Séance ordinaire du 10 septembre 2024 Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°10092024D09

Objet : Foncier - Cession d'une emprise de 40 m2 à la SCI Les Eglantines

Date de la convocation et de l'affichage : 4 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29 Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de pouvoirs: 7

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour: 26 Contre: 2 Abstentions: 0

Le 10 septembre 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Jean-Jacques BAZIN
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS			X	
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD		X		Serge GUILLEMAT
Christine CARREL		X		Franck VILLAND
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD		X		Jacques VELTRI
Régine DUCRET		X		Dominique VERDOYA
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE		X		Chantal GIRAUD
Jean-Luc PLAGNOL	Х			
Daniel LABORET	Х		Accusé	de réception en préfecture

073-200083681-20240910-10092024D09-DE
Date de réception préfecture : 13/09/2024

Délibération du conseil municipal du 10 septembre 2024 n°10092024D09

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	Х			
Mylène AVILA	Х			
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Dominique LABORET

Rapporteur: Jean-Jacques BAZIN, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme et aux déplacements

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'aménagement et du développement de son activité commerciale, l'exploitant/gérant du restaurant le K'OZZIE a sollicité auprès de la commune de Porte-de-Savoie, l'acquisition d'une emprise de terrain attenante à son établissement, afin de lui permettre de réaliser des travaux de mise en conformité avec les règles d'accessibilité et de créer une terrasse extérieure.

Cette emprise, située dans le prolongement du bâti existant et en surplomb de l'allée des Tilleuls, est actuellement une zone enherbée sans fonction particulière et non destinée à être aménagée par la collectivité. Par délibération n°11062024D11 du 11 juin 2024, le conseil municipal de Porte-de-Savoie a constaté la désaffectation de cette emprise de terrain, d'une superficie de 40 m² et prononcé son déclassement et son intégration dans le domaine privé de la commune, préalablement à sa cession.



Dans le prolongement de cette délibération, le Pôle d'évaluation domaniale de la Savoie a émis en date du 19 juin 2024, un avis sur la valeur de l'emprise concernée. Compte-tenu de la situation du terrain (géographique,

Accusé de réception en préfecture 073-200083681-20240910-10092024D09-DE Date de réception préfecture : 13/09/2024 juridique et urbanistique) et au regard de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'emprise à évaluer sur le marché immobilier local, la valeur retenue est de 77 € HT/m², soit un total de 3 080 € HT pour les 40 m² cédés (arrondi à 3 100 € HT).

Toutefois, afin d'être cohérent avec le prix des emprises cédées en 2019, dans le cadre de la régularisation foncière concernant la terrasse du restaurant le K'OZZIE (délibération n°28052019D4_2 du 28 mai 2019), il est décidé de retenir une valeur similaire pour cette nouvelle cession, soit une valeur de 90 € HT/m² pour un total de 3 600 € HT.

La surface cadastrale précise de l'emprise à céder sera donnée après calcul définitif du géomètre expert à la suite des opérations de bornage. Les frais de géomètre expert, correspondant à la division de l'emprise, ainsi que les frais d'acte seront entièrement à la charge de la SCI Les Eglantines.

Enfin, les travaux futurs réalisés sur cette emprise garantiront le fonctionnement actuel des différents réseaux, à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de cession d'une emprise d'environ 40 m² (la surface exacte et le numéro de la parcelle créée seront précisés par le géomètre expert) à la SCI Les Eglantines ;
- FIXE le prix de vente à 90 € / m², soit 3 600 € pour une emprise de 40 m²;
- ACCEPTE que la cession donne lieu à la rédaction d'un acte authentique établi sous la forme administrative dont les frais seront intégralement supportés par la SCI Les Eglantines ;
- **INSCRIT** la parcelle cédée à l'inventaire comptable sous le numéro 2024-2111-000003 et pour un montant de 3 600 euros ;
- DIT que les écritures de cession ne feront apparaître ni plus-value ni moins-value ;
- AUTORISE Jean-Jacques BAZIN, 1^{er} adjoint, à représenter la commune lors de la signature des actes administratifs à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 10 septembre 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat et mis en ligne sur le site internet de la commune.

Franck VILLAND

Le secrétaire de séance, Daniel LABORET

> Accusé de réception en préfecture 073-200083681-20240910-10092024D09-DE Date de réception préfecture : 13/09/2024